

Objet : Report de la date de réouverture des établissements scolaires offrant le préscolaire et le primaire

La Prairie, le 8 mai 2020 – À la suite de l'annonce faite par le gouvernement du Québec, lors de sa conférence de presse quotidienne d'hier, étant donné que la grande majorité des établissements offrant le préscolaire et le primaire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) se trouvent sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), nous vous confirmons que la réouverture de tous nos établissements offrant le préscolaire et le primaire est reportée **au 25 mai prochain**.

Nous vous rappelons que le retour en classe se fera sur une base volontaire.

Pour les parents qui ne l'auraient pas encore fait, vous devez signifier le retour ou non de votre enfant en classe par le biais du [Formulaire d'intention de fréquentation](#). La date limite a été prolongée **au mardi 12 mai 2020**. Au-delà de cette date, vous devrez contacter directement l'école de votre enfant. Nous vous rappelons que vous devez signifier votre intention d'un retour à l'école au moins une semaine à l'avance.

Les services de garde d'urgence scolaire demeurent ouverts jusqu'au 22 mai inclusivement. Les services de garde réguliers reprendront leurs activités habituelles au moment de la réouverture des établissements, le 25 mai 2020.

Pour les autres clientèles, les indications n'ont pas changé et les précisions seront transmises par l'école ou le centre de formation :

- Les écoles secondaires demeureront fermées pour les élèves jusqu'en septembre 2020. Les apprentissages à distance devront néanmoins se poursuivre grâce à un encadrement pédagogique bonifié.
- Les centres de formation professionnelle et les centres de formation aux adultes seront fermés jusqu'à la rentrée 2020-2021. Ces élèves poursuivront leurs apprentissages à distance et des travaux scolaires leur seront transmis. Le suivi pédagogique sera bonifié et un accompagnement pédagogique des enseignants leur sera offert.
- Les élèves en formation professionnelle pourront reprendre leurs apprentissages, mais selon des modes variés (cours en ligne, à distance, etc.). Toutefois, jamais plus de 50 % des élèves ne devront être en classe simultanément pour réaliser les activités pratiques de leur formation.

La Direction générale